Association québécoise des médecins du sport

Bonjour chers membres de l'AQMS,

Ci-joint le communiqué de presse produit conjointement par l'AQMS et l'ACMSE en réaction à l'annonce de la Ministre Malavoy en lien avec le Comité d'étude sur les commotions cérébrales et l'absence de médecin sur ce comité.

Nous vous tiendrons au courant des développements.

Merci.

Guy Cauchon, MD, CCFP, Dip Sport Med (CASEM)
Président de l'Association québécoise des médecins du sport

Les médecins du sport réclament un siège au Comité de travail sur les commotions cérébrales

Adoption d'exigences immédiates pour protéger les jeunes sportifs

MONTRÉAL, le 4 févr. 2014 /CNW Telbec/ - L'**Association québécoise des médecins du sport (AQMS)**, de concert avec **l'Académie Canadienne de Médecine du Sport et de l'Exercice (ACMSE**) saluent l'attention que porte la ministre Malavoy à la situation des commotions cérébrales chez les jeunes, mais s'inquiètent qu'aucun médecin spécialiste de la médecine sportive n'ait été appelé à siéger au sein du récent Comité de travail formé pour se pencher sur cette problématique de santé publique.

En effet, ces deux associations médicales mettent en doute la composition de ce comité, notamment l'absence de cliniciens de première ligne, combinant une expertise scientifique et une compréhension de la réalité sur le terrain des commotions cérébrales dans le sport étudiant au Québec.

« Au lendemain de l'annonce de la création d'un groupe de travail sur le sujet des commotions cérébrales en milieu scolaire, plusieurs de nos membres se sont questionnés sur le fait que ce comité ne comportait aucun intervenant de première ligne en matière de dépistage et de prise en charge des commotions cérébrales, notamment un médecin du sport, un physiothérapeute ou un thérapeute sportif. Nous croyons que de priver un tel comité d'une véritable expertise médicale en mine la crédibilité de façon importante et ouvre la porte à des recommandations très éloignées et peu applicables à la réalité clinique actuelle », affirme Dr Guy Cauchon, président de l'AQMS.

Agir rapidement : une question d'ordre éthique
L'Académie Canadienne de Médecine du Sport et de l'Exercice (ACMSE) quant à elle remet en cause le délai de 6 mois accordé au comité pour analyser l'état de la situation. Concrètement, le délai à déposer les recommandations en matière de gestion des commotions cérébrales au niveau scolaire mènera à une autre saison de football sans règlementation claire, ce qui continue de mettre en péril la sécurité des jeunes sportifs québécois. « Il a été démontré que l'utilisation de protocoles clairs de prise en charge des commotions cérébrales augmente de 5 fois l'identification de cette blessure au hockey et au football. Puisque les risques sont déjà bien documentés et qu'il existe des éléments de solution peu coûteux

et bien connus, il m'apparaît nécessaire d'agir immédiatement afin d'imposer des exigences minimales à toutes les organisations de sports de contact », explique Dr Pierre Frémont, président de l'ACMSE.

Mieux vaut prévenir, que guérir
L'AQMS et l'ACMSE souhaitent donc ardemment faire partie des discussions qui mèneront à l'adoption de nouvelles lois en matière de gestion des commotions cérébrales chez les jeunes sportifs au Québec. Malgré le risque élevé de récidive suite à une commotion cérébrale, les médecins du sport ont déjà contribué à l'évaluation d'approches innovatrices multidisciplinaires suggérant qu'un protocole structuré d'encadrement des commotions cérébrales permet d'optimiser l'identification des commotions cérébrales ainsi qu'un retour au jeu sans récidive au cours de la même saison dans 100% des cas étudiés.

L'AQMS et l'ACMSE unissent leurs voix afin de demander à la ministre Malavoy de :

1. Revoir la composition de son comité de travail sur les commotions cérébrales chez les jeunes de niveau scolaire, en y intégrant des cliniciens de première ligne (médecins, thérapeutes sportifs et physiothérapeutes) dans les plus brefs délais.
2. Amender la démarche initiale en demandant à ce nouveau comité d'identifier immédiatement les normes minimales à respecter par les diverses associations de sports de contact en matière de dépistage et de prise en charge des commotions cérébrales.
3. Mettre en place un programme de sensibilisation et de formation de base obligatoire en matière de commotion cérébrale pour tous les entraineurs sportifs au Québec.

À titre indicatif, l'AQMS rappelle que les dernières recommandations internationales en matière de commotion cérébrale prévoient notamment le retrait du jeu de tout joueur ayant subi un coup à la tête susceptible de causer une commotion cérébrale et l'évaluation de cet athlète à l'aide d'un outil de dépistage validé. « Ces procédures élémentaires sont facilement accessibles et devraient être appliquées avec rigueur par toutes les organisations sportives au Québec afin de protéger la santé des jeunes sportifs et prévenir des effets néfastes à court, moyen et long termes », conclut Dr Cauchon. Pour obtenir plus d'informations au sujet du protocole de retour au jeu, veuillez visiter le www.aqms.org, dans la rubrique « Commotion cérébrale - Protocole de retour au jeu ».

À propos de l'AQMS
L'Association québécoise des médecins du sport existe depuis 1997 et regroupe des médecins québécois et d'autres professionnels de la santé, qui se spécialisent dans la médecine du sport. Ses objectifs sont d'assurer le bien-être des adeptes du sport, de favoriser l'éducation et la recherche médicale, de faire connaître et reconnaître la médecine du sport. L'AQMS suscite et appuie des activités scientifiques susceptibles de favoriser l'avancement de cette discipline. Elle est régulièrement sollicitée pour de la formation médicale aux médecins de famille, aux différents groupes sportifs ou pour de l'information destinée au grand public. Elle se prononce, s'il y a lieu, sur des problématiques reliées à la médecine du sport, par exemple sur le dopage sportif, les boissons énergisantes et les traumatismes crâniens et cérébraux, dans les meilleurs intérêts de la population. Pour tous les détails, visitez le www.aqms.org.

À propos de l'ACMSE

Fondée en 1970, l'ACMSE est une organisation à but non lucratif de médecins dévoués à l'excellence de la pratique de la médecine appliquée à tous les aspects de l'activité physique. La mission de l'ACMSE est de forger une voix forte et collective pour la médecine du sport et de l'exercice, d'être un chef de file dans la promotion de l'art et la science de la médecine du sport et de l'exercice, y compris la promotion de la santé et la prévention des maladies, au bénéfice de tous les Canadiens. Pour tous les détails, visitez le: http://casem-acmse.org/fr/

SOURCE Association québécoise des médecins du sport (AQMS)

Renseignements :
Pour toute demande d'entrevue, veuillez communiquer avec :
Lydia Juliano ou Julie Deschambault, Matom Communication
ljuliano@matom.ca / jdeschambault@matom.ca
514.949.1446 / 514.891.8645
Diffusé à : 2014-02-04 10:01
http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/February2014/04/c7347.html